



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Interrégionale de la Mer  
Méditerranée

Antenne locale 34-30

PROCES -VERBAL

**de la commission d'examen pour l'obtention  
du module 2 du certificat de capacité et du capitaine 200 et  
du module 4 du certificat de capacité**

Vu le décret n° 99-439 du 25 mai 1999, modifié, relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Vu les arrêtés du 25 avril 2005 modifiés relatifs aux conditions de formation du certificat de capacité et du brevet de capitaine 200 ;

Vu la décision DIRM Med n° 003-2015-ST-DIRM du 23 janvier 2015 relative à l'organisation des épreuves finales de l'examen d'obtention du module 2 du certificat de capacité et du brevet de capitaine 200 et du module 4 du certificat de capacité et à la désignation du jury (session du 26 au 29 janvier 2015).

Après réunion de la commission d'examen du 2 février 2015 en présence de :

- M. GRIMAULT, président
- Mme LAROCHE, membre du jury

Le président de la commission d'examen déclare :

**Admis au module 2 du brevet de capitaine 200 et au module 4 du certificat de capacité :**

<b>CHAVERNAC Pierre</b>	<b>ST **40169</b>	<b>GATINEAU Marine</b>	<b>ST **39357</b>
<b>COMPAGNON Jacques</b>	<b>LH 19711323</b>	<b>NESTEROV Maxime</b>	<b>ST **38608</b>
<b>DUPIET Jean-Luc</b>	<b>PV **39297</b>	<b>VICENTE Steve</b>	<b>ST **37928</b>

Copie à : membres du jury

lycée Paul Bousquet - Sète  
DIRM Med

1/2

**Présent  
pour  
l'avenir**

**Admis au seul module 4 du certificat de capacité :**

BESSE Laurent  
GAUTRAND Stéphane

ST \*\*21040  
ST \*\*40016

GROS Jef

ST 20096666

Les modules demeurent acquis pendant une durée de cinq ans à compter de leur date d'obtention.


Résultats :      Candidats inscrits : 9 au module 2 et 10 au module 4  
                         Présents : 8 au module 2 et 9 au module 4  
                         Admis : 6 au module 2 et 9 au module 4

Aucun incident à déclarer durant l'examen.

Sète le 2 février 2015

Le président du jury de la commission d'examen

L'inspecteur principal des affaires maritimes  
**Claude GRIMAUULT**



Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)